

REUT

NOUVELLES APPROCHES DU DROIT FRANÇAIS

Marius COMBE

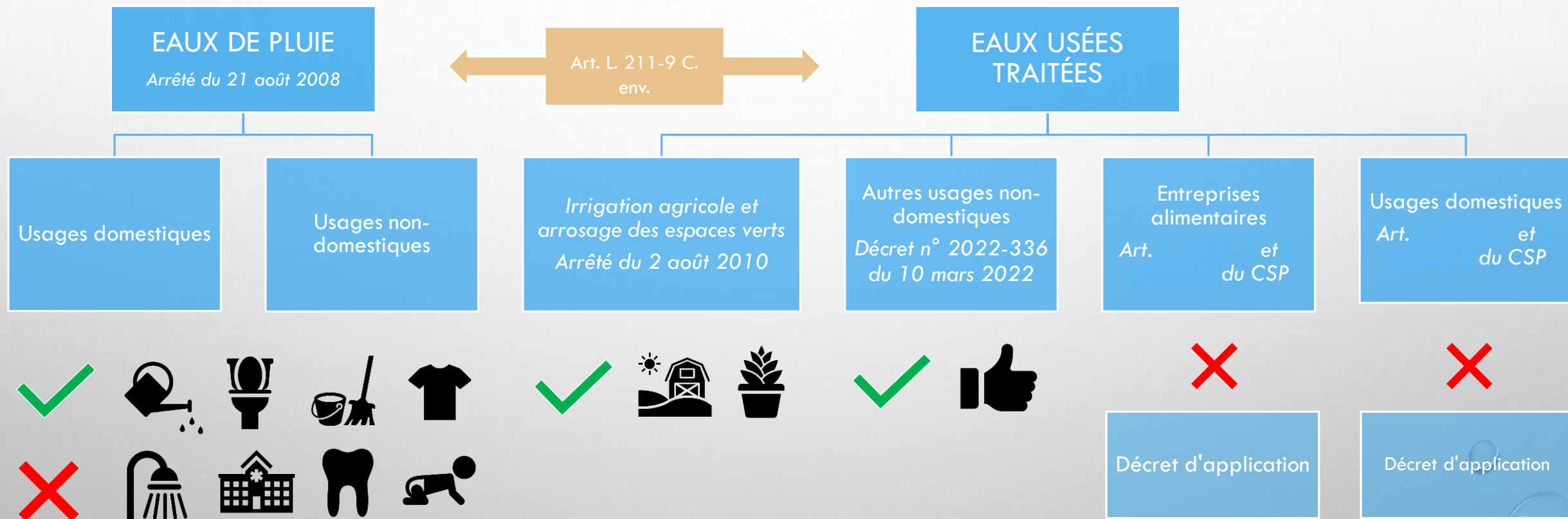
Avocat chez Hélios Avocats – Docteur en droit de l’environnement

marius.combe@helios-avocats.com

QUELQUES ACTEURS DE LA REUT



LE CADRE JURIDIQUE NATIONAL ANTE 2023



DEUX ÉVOLUTIONS MAJEURES

Irrigation agricole
Arrosage espaces verts



1° Le règlement (UE) n° 2020/741 du 25 mai 2020 propose un cadre juridique commun pour la réutilisation des eaux urbaines traitées à des fins d'irrigation agricole :

- il liste des classes de qualité de l'eau de récupération et usage et méthode d'irrigation agricoles autorisés ([annexe I, section 2, tableau 1](#)) ;
- il rehausse les exigences minimales applicables à l'eau de récupération destinée à l'irrigation agricole ([annexe I, section 2, tableau 2](#)) ;
- il fixe des fréquences minimales de surveillance de routine de l'eau de récupération destinée à l'irrigation agricole ([annexe I, section 2, tableau 3](#)).

Ces dispositions s'appliquent toutefois seulement à la réutilisation des eaux urbaines résiduaires traitées à des fins d'irrigation agricole.

Les autres usages (ex. : espaces verts) ne font pas partie de son champ d'application.

DEUX ÉVOLUTIONS MAJEURES

2° Le décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées

Ce texte apporte des mesures de simplifications administratives attendues pour faciliter la réutilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées à des fins non-domestiques :

~~Usages non-domestiques
Décret n° 2022-336 du 10 mars
2022~~

- Principe général d'utilisation sans autorisation de l'eau de pluie pour les usages non-domestiques



Les usages domestiques d'eau de pluie restent réglementés par l'article L. 1322-14 du Code de la santé publique et l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

- Modifications du régime juridique de la REUT



Léger assouplissement de la procédure de demande d'autorisation



Élargissement relatif des possibilités de réutilisation



Clarification du régime juridique pour les acteurs de la REUT



DES RÉACTIONS CONTRASTÉES

ACCUEIL > PLANÈTE

Un décret interdit-il d'arroser son potager avec de l'eau de pluie ? Non, mais l'incompréhension règne

FAKE OFF Une volonté d'être clair dans un décret sur les usages non-domestiques des eaux usées traitées et des eaux de pluie a abouti à...

tout l'inverse
Emilie Jehanno | Publié le 30/09/23 à 09h32 — Mis à jour le 01/10/23 à 19h47

169 COMMENTAIRES 351 PARTAGES



des récupérateurs d'eau de pluie sont installés dans des jardins familiaux dans la Sarthe en juin 2022. — GILE Michell/SIPA



FADAISES

SELON FLORIAN PHILIPPOT, TROIS DÉCRETS VONT INTERDIRE L'USAGE DOMESTIQUE DE L'EAU DE PLUIE, Y COMPRIS POUR LES POTAGERS

Crédits photos : Gauthier Bouchet (CC 3.0)

Création : 3 octobre 2023

Auteur : Jean-Paul Markus, Professeur de droit public, Université Paris-Saclay

Liens d'intérêts : aucun

Source : Compte X de Florian Philippot, 25 septembre 2023

Rarement une interprétation politique d'un texte officiel aura été si contraire au texte lui-même. L'utilisation de l'eau de pluie à des fins domestiques et d'arrosage est plus que jamais encouragée par la loi. Reconnectez vos récupérateurs d'eau de pluie, c'est une "fake alert".



Un texte peu accessible au point de justifier :

- Une FAQ
- Des questions et réponses parlementaires
- Un recours en annulation devant le conseil d'état

« Art. R. 211-126.-L'utilisation des eaux mentionnées aux articles R. 211-124 et R. 211-125 n'est pas possible à l'intérieur des lieux suivants :

« 1° Les locaux à usage d'habitation ;

« 2° Les établissements sociaux, médico-sociaux, de santé, d'hébergement de personnes âgées ;

« 3° Les cabinets médicaux ou dentaires, les laboratoires d'analyses de biologie médicale et les établissements de transfusion sanguine ;

« 4° Les crèches, les écoles maternelles et élémentaires ;

« 5° Les autres établissements recevant du public pendant les heures d'ouverture au public.

Question 2 : Le décret 2023/835 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées interdit-il les usages des eaux de pluie à l'intérieur des bâtiments et les usages domestiques ?

Réponse :

Les articles introduits par le décret dans le code de l'environnement ne changent rien pour l'utilisation des eaux de pluie.

DES ÉVOLUTIONS EN PERSPECTIVE

2023

Décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées

2023 ?

Projet d'arrêté sur la REUT à des fins d'irrigation agricole



Projet d'arrêté sur la REUT à des fins d'arrosage des espaces verts

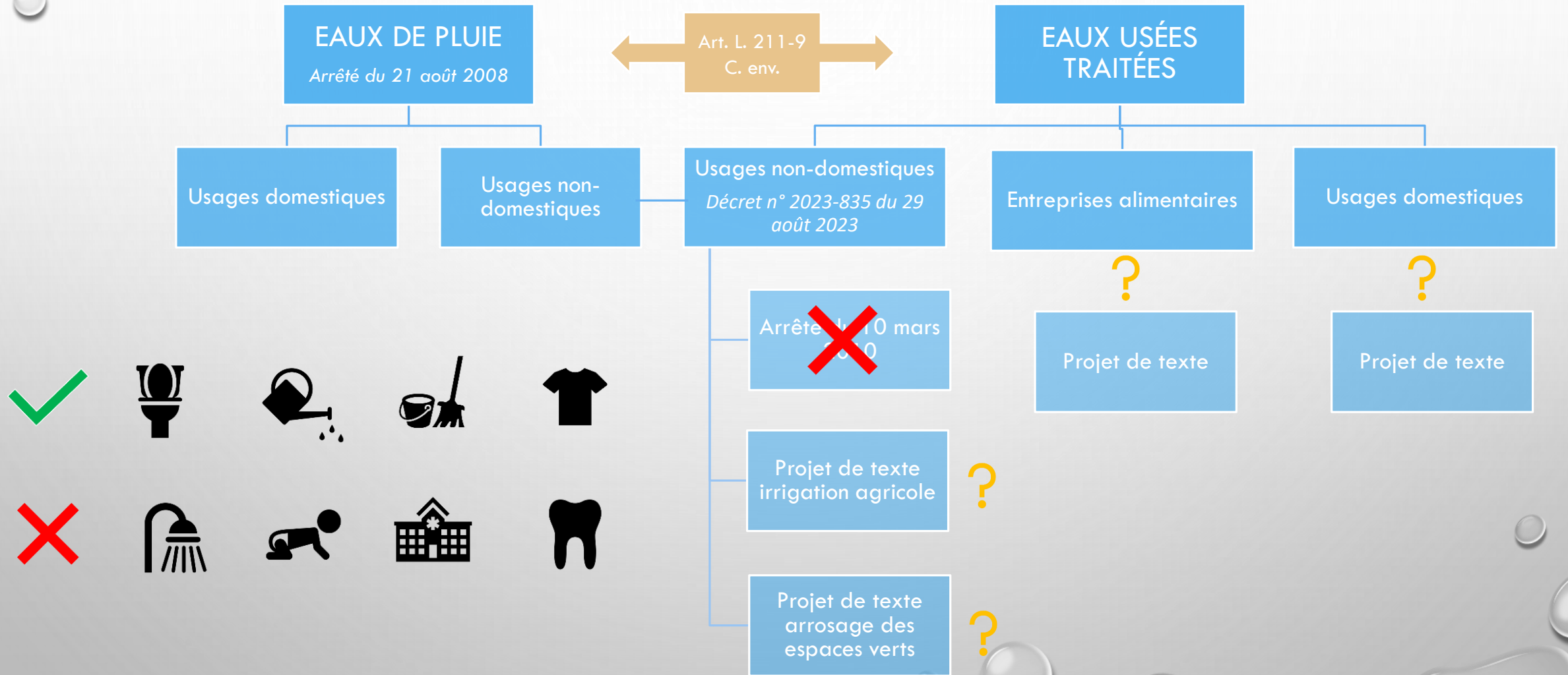
2023 ?

Entreprises alimentaires



Usages domestiques

SYNTHÈSE DU DROIT À VENIR



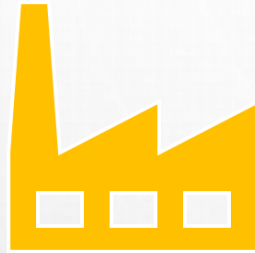
DES PERSPECTIVES D'APPLICATION QUI QUESTIONNENT EN MATIÈRE INDUSTRIELLE



Installations mentionnées à
la rubrique 2.1.1.0. de
l'article R. 214-1 du C. env.



EAUX USÉES TRAITÉES



ICPE



Quid des usages dans une ICPE ?

Art. R. 211-123-II du C. env. :

Les usages dans une ICPE sont régies exclusivement « *par les dispositions qui leurs sont propres* »



Police spéciale des ICPE détenue par le préfet

L'INSTRUCTION D'UN PROJET DE REUT D'UNE ICPE SOUMISE AU RÉGIME DE L'AUTORISATION



PORTER À CONNAISSANCE
AUPRÈS DE LA DREAL



INSTRUCTION DU PROJET
PAR LA DREAL



MODIFICATION DE
L'AUTORISATION ICPE EXISTANTE

OU

NOUVELLE DEMANDE
D'AUTORISATION ICPE

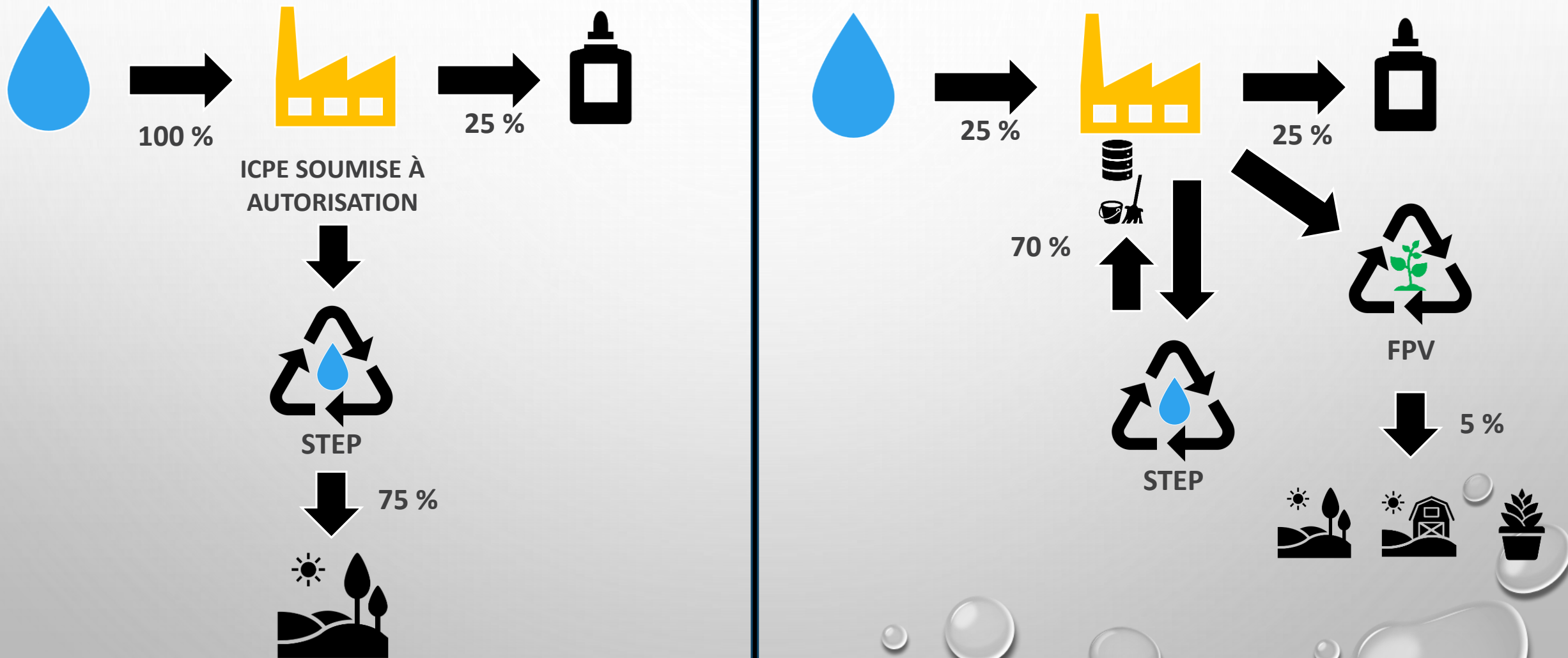


Décret n° 2023-835 du 29
août 2023

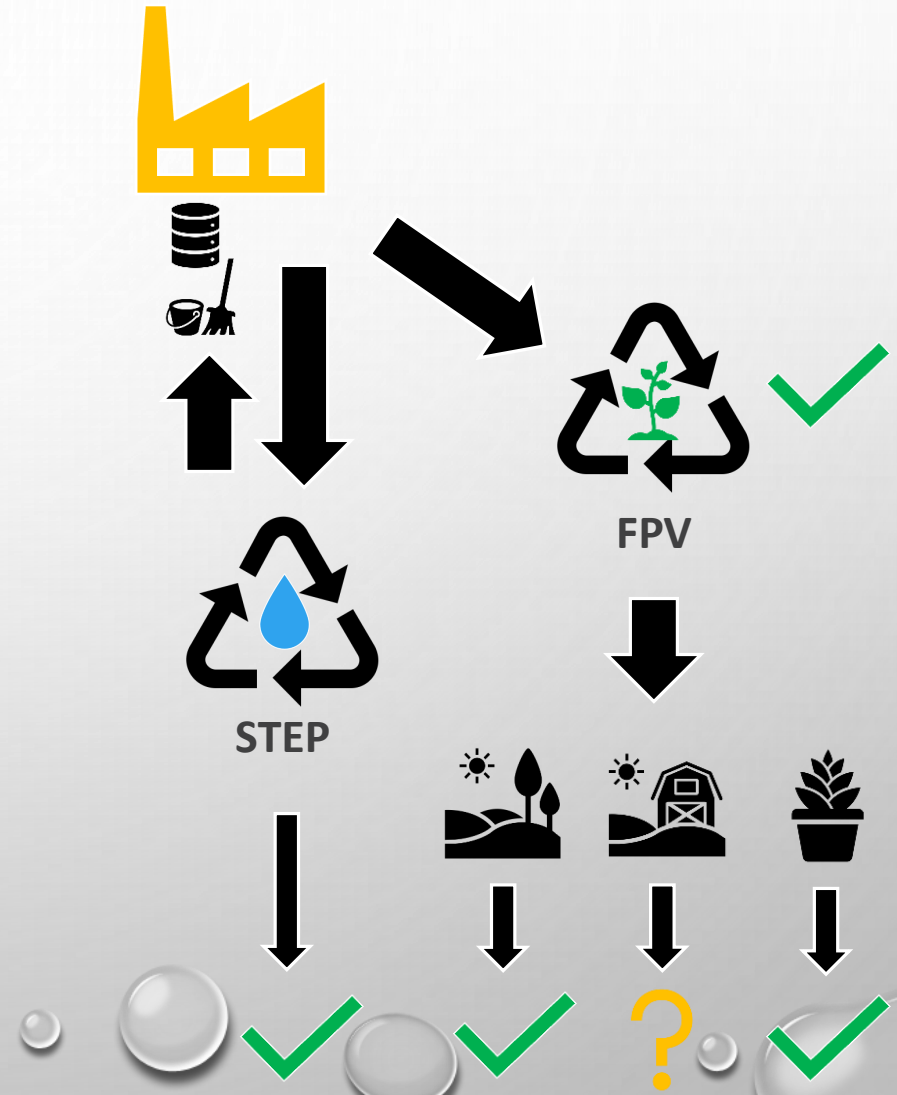


Arrêté du 2 août 2010

UN EXEMPLE PRATIQUE



UNE COMPLEXITÉ JURIDIQUE CERTAINE



MERCI DE VOTRE ATTENTION

